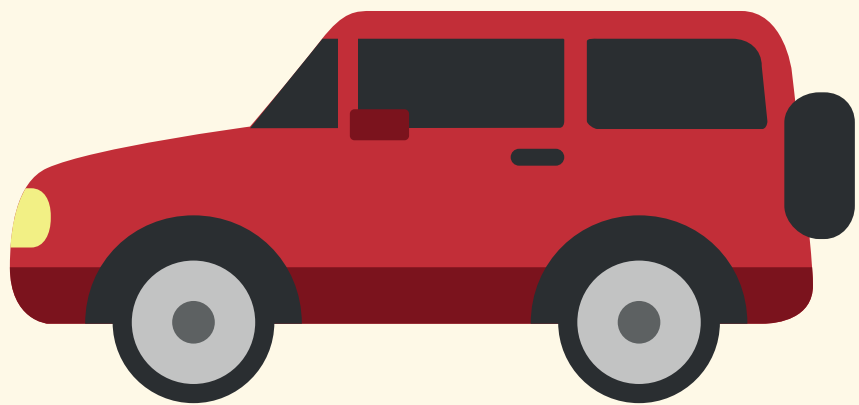


Gérardmer



**Aide financière
à l'obtention du
permis de conduire**

Nouveau !

VILLE de



GERARDMER

**Renseignements :
Centre Communal
d'Action Sociale
Tél. : 03 29 60 60 60**



Nouveau !

Le dispositif d'aide financière à l'obtention du permis de conduire B pour les 18/25 ans

Les 18/25 ans ayant développé un projet professionnel ou étant en fin de parcours de formation mais qui ne disposent pas de ressources personnelles ou suffisantes pour financer leur permis peuvent, depuis le mois de janvier constituer un dossier. Ceci, auprès du C.C.A.S. (rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville) ou dans le cadre d'un suivi par la Mission Locale ou par un travailleur social de la Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale (M.S.V.S.).

*La
Municipalité
donne un coup
de pouce aux
jeunes
concitoyens en
les dotant d'un
atout dans
leur démarche
vers la vie
active.*

Conditions

L'aide à l'obtention d'un premier permis, d'un montant de 600 € maximum, pourra être attribuée sous conditions :

- De résidence à Gérardmer (1 an minimum)
- De ressources (étude sur la base du Revenu fiscal de référence du jeune ou/et de sa famille, ainsi que sur la détermination d'un « reste à vivre » sur 3 mois)
- De motivation et du projet justifiant la nécessité d'avoir le permis B
- D'un engagement à effectuer une action citoyenne de 50h

Les auto-écoles géromaises, toutes partenaires de l'initiative, procéderont à une évaluation du besoin de formation du jeune et, en conséquence, du montant de leur prestation. Le cumul de cette aide communale sera possible avec tout autre financement mobilisable, dans la limite du montant de la dépense.

